

Logement social et abordable

Élections 2025

- Le Bloc Québécois demande le transfert sans condition au Québec de toutes les sommes investies en logement, une compétence exclusive du Québec.
 - L'État québécois pilote déjà plusieurs initiatives, notamment le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), lancé il y a un an, la Stratégie québécoise en habitation et la Société d'habitation du Québec pour la gestion des logements sociaux.
 - Ottawa doit cesser de s'ingérer et transférer son dû à Québec, comme l'exige l'Assemblée nationale unanime.
 - D'ici à ce qu'Ottawa transfère les sommes, le Bloc Québécois travaillera à la simplification des programmes fédéraux et à leur arrimage avec ceux du Québec.
 - Le Bloc réitère que l'aménagement du territoire, le zonage et l'urbanisme, entre autres, relèvent exclusivement du Québec et des municipalités.
- Le Bloc Québécois propose de réinvestir :
 - **7 G\$** supplémentaires sur cinq ans dans l'Initiative pour la construction rapide de logements, un transfert au Québec dédié au logement social et communautaire.
 - **1,75 G\$** supplémentaire sur cinq ans dans la lutte à l'itinérance dans les programmes fédéraux en itinérance, ce qui, sur cette même période, correspond à la moitié des sommes requises pour réduire la crise de l'itinérance de 50 % selon les données du Directeur parlementaire du budget.
 - **1,5 G\$** supplémentaire sur cinq ans afin de hausser de 50 % le financement du Fonds pour les infrastructures liées au logement permettant de construire les infrastructures municipales requises pour le traitement des eaux usées, l'eau potable, etc.
- Il incitera le fédéral à revoir sa définition de « logement abordable » afin qu'il finance enfin la construction de logements réellement abordables selon les marchés des différentes régions.
 - La définition de la SCHL doit être revue pour tenir compte des disparités économiques et des réalités du marché propres aux différentes régions afin que les logements bâtis soient réellement « abordables ».
- Il visera une proportion de logements hors marché à 20 %.
 - À lui seul, le marché privé ne réglera pas la crise du logement : la rareté de logements et la montée des prix des loyers favorisent aussi les promoteurs et les grands propriétaires, dans une logique de financiarisation du logement. C'est donc par une approche concertée des gouvernements, des villes, des OBNL, des coopératives et des promoteurs privés que des solutions multiples pourront être mises en place.
- Il serrera la vis au phénomène des « flips » immobiliers en haussant à deux ans la période durant laquelle un propriétaire doit conserver une propriété pour bénéficier de l'exemption de gain en capital sur les profits de la vente, tout en maintenant les exceptions existantes.
 - La spéculation immobilière fait en sorte de pousser à la hausse le prix des propriétés. En augmentant à deux ans la période de conservation nécessaire, nous souhaitons rendre les flips moins attrayants pour les spéculateurs.

- Il agira pour faciliter le transfert de terrains et de bâtiments fédéraux en bas du prix du marché pour permettre à de plus petits organismes de pouvoir en faire l'acquisition.
 - Actuellement, un des obstacles est le processus fédéral en place pour qu'Ottawa cède des biens immobiliers et fonciers. Afin d'y parvenir, les propriétés sont cédées à la Société Immobilières du Canada (SIC) qui a pour mandat d'optimiser la valeur de ces propriétés et d'en tirer la plus grande valeur marchande. Nous allons déposer un projet de loi afin de modifier le mandat de la SIC pour qu'il prenne plutôt en compte la valeur ajoutée pour les communautés locales et ainsi faciliter la cession des propriétés à des OBNL et des coopératives de logements.
- Le Bloc exigera que le fédéral appuie financièrement sans condition toute initiative québécoise en matière de développement de logement étudiant comme moyen de réduire la pression sur le parc résidentiel et locatif, notamment dans les régions et à l'initiative des institutions collégiales et universitaires.